



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

Tél : 04.50.43.01.67

Fax : 04.50.43.14.24

mairie.mieuussy@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2015
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Arnaud BOSSON, Christine BUCHARLES, Sophie CURDY, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Gérard GUDEFIN, Xavier BOSSUT, Nathalie GONCALVES, Anne PISSARD-MAILLET, Daniel MERCIER, Delphine CAPRI, Arnaud MAGREZ, Chantal LELEU

Excusé : Régis BERTHIER

Absent : Néant

Annie JORAT a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal fixe à 800 € le montant du loyer mensuel, taxes et charges en sus, du local à usage professionnel situé au rez de chaussée de l'ensemble immobilier « Les Terrasses du Haut-Fleury » avec un abattement de 300 € par mois pendant 2 ans afin de faciliter l'installation du locataire en qualité de médecin. Le montant du loyer est ainsi ramené à 500 € par mois pour 2016 et 2017 et sera de 800 € par mois à compter du 01 janvier 2018.
Il autorise également l'établissement d'un acte de bail à usage commercial avec la Société Mieuussy Parapente Système-Esprit de Glisse pour une durée de 9 ans à compter du 01 décembre 2015 pour le local situé au rez de chaussée des « Terrasses du Haut-Fleury » et détermine le montant du loyer mensuel à savoir 1 000 €, taxes et charges en sus.
- 2) Il approuve l'avenant à établir avec l'entreprise BERTHAUD TP, titulaire du lot 1 du marché concernant le traitement des eaux des unités de distribution de Crassy, Pégnet, Lapraz et La Ramaz. Cet avenant est engendré par l'instauration d'un prix unitaire nouveau (3 980 € HT) pour la mise en place d'une chambre de vannes de dimensions supérieures à celles prévues initialement.
- 3) Il autorise le Maire à signer l'avenant d'un montant de 63 680,50 € HT à établir avec l'entreprise GIROUD GARAMPON pour les travaux de descente des effluents du plateau de Sommand et de sécurisation de l'alimentation en eau potable du plateau. Cet avenant résulte d'une part de travaux complémentaires engendrés par des contraintes techniques imprévues, de la création de prix nouveaux et d'autre part de travaux de moins value, notamment des ouvertures de tranchées prévues initialement et qui ne seront pas réalisées.
- 4) Il décide de mettre en vente la patinoire écologique extérieure qui avait été installée à Sommand en décembre 2009 et démontée en fin d'année 2014 et en fixe le prix à 35 000 €, à débattre.
- 5) Il accepte la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par M. Maxime BESSON et Mme Amandine REY (Les Metz).

- 6) Il est d'avis de ne pas donner une suite favorable à la demande d'aide financière de CHATILLON SUR CLUSES pour la restauration de son église.
- 7) Il alloue 300 € à la Coopérative scolaire du groupe scolaire Justinien Raymond de MIEUSSY pour une sortie découverte des élèves de CM1 et CM2.

Le Maire,
Régis FORESTIER

